



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**
Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-troisième session

Çeşme Izmir (Turquie), 16-19 septembre 2013

EUR/RC63/R8

18 septembre 2013

132221

ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Le point sur les résolutions adoptées par le Comité régional lors de sessions précédentes, et recommandations concernant la désactivation de résolutions et les impératifs de communication de rapports

Le Comité régional,

Ayant examiné le document EUR/RC63/17 Rev.1 intitulé « Le point sur les résolutions adoptées par le Comité régional au cours de ces dix dernières années (2003-2012), et recommandations concernant la désactivation de résolutions et les impératifs de communication de rapports » ;

Rappelant la résolution EUR/RC58/R5 du Comité régional relative à l'examen du processus de communication de rapports au Comité régional sur les résolutions adoptées lors des sessions précédentes ;

Ayant pris acte du fait qu'un certain nombre de résolutions comportent un impératif de communication de rapports au Comité régional d'une durée indéterminée ;

1. APPROUVE les recommandations formulées dans le document EUR/RC63/17 Rev.1 et relatives à la désactivation de résolutions et à la communication de rapports, à savoir instaurer une pratique d'établissement de rapports limité dans le temps, de mettre un terme à la rédaction de rapports sans précision de durée et de désactiver les résolutions qui ont été entièrement remplacées par des résolutions ultérieures ;

2. PRIE la directrice régionale de continuer à définir les impératifs de communication des rapports sur la mise en œuvre des résolutions, en spécifiant une date de fin pour la communication de ces rapports au Comité régional.